

**SECRETARIAT GENERAL**  
SERVICE GESTION DOMANIALE  
ET MOYENS GENERAUX  
PBB

**METZ, le 2 Juillet 2009**

**42**  
**R A P P O R T**

**OBJET : ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE DE SINISTRE**

Le 9 janvier 2009 un dégât des eaux a eu lieu dans les locaux du Centre Georges Lacour sis 6, rue Yvan Goll.

Après application de la franchise, l'indemnité proposée par l'assureur de la Ville de Metz s'élève à 344,60 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter le montant de cette indemnité.

En conséquence, la motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## **MOTION**

### **OBJET : ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE DE SINISTRE**

Le Conseil Municipal,

Les Commissions entendues,

VU

- Le dégât des eaux qui a eu lieu le 9 janvier 2009 dans les locaux du Centre Georges Lacour sis 6, rue Yvan Goll,
- le montant de l'indemnité proposé par l'assureur de la Ville de Metz,
- l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE :

- 1 – d'accepter le montant de l'indemnité du sinistre fixé à 344,60 €,
- 2 – d'encaisser cette indemnité aux chapitre et article correspondants de l'exercice en cours.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué :

Olivier PAYRAUDEAU

## Lettre d'accord sur dommages

références expert 09MZ014501-FRC/AMR

assureur Sté AGF

contrat 40071434

références sinistre B0910017776

l'assuré VILLE DE METZ

risque 6 Rue Yvan Goll, Centre Georges Lacour, 57000 METZ

Je soussigné Ville de Metz représentée par Monsieur le Maire

Demeurant 1 place d'Armes  
57000 METZ

agissant en qualité de

après avoir déclaré être – ne pas être (1) assujetti à la TVA, vous donne mon accord sur le montant des dommages subis à la suite du sinistre Dégât des eaux du 09/01/2009 , arrêté lors des opérations d'expertise à la somme de

344,60 €

Estimation faite sous toutes réserves de responsabilité et de garantie.

J'atteste n'avoir contracté aucune autre assurance garantissant les biens qui font l'objet du présent règlement.

Fait à le

Signature (2)

(1) rayer les mentions inutiles

(2) à faire précéder de la mention « lu et approuvé »